

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « TICKET D'OR » ORGANISÉ PAR IZIPIZI DU 27 MAI AU 10 JUIN 2024

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société IZIPIZI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 524 478 138, et dont le siège social est sis 19 rue de Calais 75009 Paris (ci-après « IZIPIZI » ou « Société Organisatrice ») organise un jeu gratuit avec obligation d'achat valable du 28/05/2024 au 10/06/2024, intitulé Ticket d'or (ci-après « le Jeu ») sur le site internet d'IZIPIZI « <https://izipizi.com> » dont les modalités sont décrites dans le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne physique ayant fait un achat en ligne sur le site internet de IZIPIZI, et disposant à la date de début du Jeu d'une adresse électronique personnelle (email) valide (ci-après le « Participant »).

Le Jeu n'est pas ouvert aux membres du personnel (dirigeants, salariés, stagiaires, administrateurs et collaborateurs permanents et occasionnels salariés ou non) de la Société Organisatrice et de leur famille et conjoint.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent article.

La Société Organisatrice se réserve par conséquent le droit de procéder à toutes vérifications qu'elle jugera utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse mail de chaque Participant. A cet égard, toute indication portée lors de la commande, qui serait incomplète, erronée, falsifiée ou qui ne permettrait pas d'identifier un Participant ou ses coordonnées entraînera l'annulation de la participation en cause.

ARTICLE 3 : PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

Pour participer au Jeu, le Participant devra respecter les étapes suivantes :

1. Remplir les conditions de la définition « Participant » ;
2. Cocher la case « En validant ma commande, je déclare avoir pris connaissance et accepté sans réserve les Conditions Générales de Ventas. J'ai lu et j'accepte le Règlement du Jeu concours du "Ticket d'or" »
3. Effectuer un achat sur le site internet d'IZIPIZI <https://izipizi.com> en renseignant leur adresse email au moment de la commande.

Toute passation de commande pendant la durée du Jeu par une personne physique impliquera sa participation au Jeu.

Toute participation incomplète au Jeu ou hors délai sera considérée comme nulle. La Société Organisatrice se réserve le droit d'éliminer du Jeu toute participation qui ne respecterait pas le règlement.

La Société Organisatrice a la faculté de mettre fin unilatéralement à la participation du Participant, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part du Participant notamment si les informations fournies sont contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard de la Société Organisatrice ou de ses produits et/ou susceptibles de heurter les consommateurs.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET DES LOTS

Pour ce Jeu, dix (10) Participants seront tirée(s) au sort par la Société Organisatrice (ci-après dénommés « les Gagnants »).

Les Gagnants recevront un ticket d'or à l'intérieur de leur commande. Les Gagnants pourront choisir un poncho de bain enfant au choix parmi les motifs Surf ou Soleil et parmi les tailles 0/3 ans et 4/6 ans, prenant la forme suivante : un code promotionnel unique leur permettant de commander un (1) poncho de bain enfant et incluant la livraison offerte en France métropolitaine.

A compter de la réception de leurs commandes jusqu'au 30 juin 2024, les Gagnants pourront passer commande sur le site Bonsoirs en ajoutant le poncho choisi dans leur panier et en indiquant le code promo dans l'encart prévu à cet effet.

Au total, dix (10) codes promotionnels permettant chacun de commander un (1) poncho de bain enfant, avec une livraison en France métropolitaine incluse seront mis en jeu (ci-après dénommées « le Lot »).

Les Lots offerts ne pourront faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, de reprise ou de commercialisation. Dans tous les cas où BONSOIRS se verrait dans l'incapacité de délivrer les Lots, aucun dédommagement ne sera alloué aux Gagnants.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

La Société Organisatrice ne serait être tenue responsable dans le cas où un ou plusieurs Gagnants ne pourraient être joints via leur adresse email dans les délais impartis pour une raison indépendante de sa volonté ou ne suivrai(en)t pas les instructions stipulées dans le Règlement.

Aux fins de remise du Lot, les Gagnants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité ou leur domicile.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DU REGLEMENT ET RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier le présent Règlement en cas de besoin, de prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du Règlement, sous réserve d'en informer les Participants.

ARTICLE 6 : VIE PRIVEE - DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions du Règlement n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données, les données à caractère personnel recueillies par IZIPIZI, ayant pour finalité la gestion des participations et la désignation des Gagnants, seront conservées pour une durée de 3 (trois) ans. Les Participants peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et d'effacement en contactant l'adresse suivante : contact@izipizi.com.

Pour plus d'informations, les Participants sont libres de consulter la Politique de Confidentialité de la Société Organisatrice accessible sur la page internet à l'adresse suivante : <https://www.izipizi.com/fr/content/14-politique-confidentialite-donnees-personnelles>.

ARTICLE 7 : ACCES AU REGLEMENT

Le Règlement est accessible sur le site internet d'IZIPIZI à l'adresse suivante : <https://www.izipizi.com>

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent Règlement par le Participant. En cas de problème relatif à l'interprétation des clauses du présent Règlement, ainsi que dans tous les cas de difficultés non prévues, le litige sera tranché par la Société Organisatrice.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Tous les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" ou de la plateforme Instagram empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement, notamment en cas d'éventuels actes de malveillance externe, d'interruptions, d'incident de réseau, d'incident technique, etc...

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas d'erreur dans les données qui seront communiquées par le Participant. La Société Organisatrice invite notamment les Gagnants à bien vérifier que le numéro et l'adresse donnés sont corrects et à jour.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée concernant un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur à ce jeu.

Le Jeu n'est pas géré ou parrainé par la société Instagram. La société Instagram ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié au Jeu. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu, le Participant doit s'adresser directement à la Société Organisatrice et non à Instagram.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis au droit français et à la compétence du Tribunal judiciaire de Paris.